



**Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports  
Direction des Finances**

**2021 DILT 7 DFA:** Budget annexe des transports automobiles municipaux – budget supplémentaire de l'exercice 2021

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre le budget supplémentaire du service technique des transports automobiles municipaux pour l'exercice 2021, présenté conformément à l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux.

Par délibération du Conseil de Paris des 15, 16 et 17 décembre 2020, le budget primitif des TAM pour l'exercice 2021 a été arrêté en dépenses et en recettes aux montants de 9 360 000,00 euros pour la section d'investissement et de 33 890 500,10 euros pour la section de fonctionnement.

Le budget primitif traduit en termes opérationnels les orientations fixées au STTAM, notamment :

- Poursuite de l'acquisition de fourgonnettes à motorisation électrique, et de poids lourds alimentés en GNV ;
- Poursuite de la dédieselisation du parc de fourgons et du renouvellement du parc de véhicules de plus de 10 ans ;
- Poursuite des actions visant à réduire le poids de l'automobile traditionnelle dans le budget municipal (par la diminution du parc automobile, l'introduction de véhicules électriques et de véhicules GNV notamment) ;
- Politique d'accroissement d'équipement en vélos et vélos électriques ;
- Maintien des tarifs au niveau des tarifs 2019 et 2020 ;
- La poursuite de la maîtrise des dépenses de personnel.

Le budget supplémentaire permet d'affecter les résultats de l'exercice précédent, d'inscrire les restes à réaliser (RAR) de la section d'investissement et de fonctionnement, et d'opérer les inscriptions ou ajustements rendus nécessaires par les derniers éléments connus, notamment ceux du compte administratif 2020.

**I. SECTION D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement vous est proposée à l'équilibre en dépenses et en recettes à 17 060 560,12

euros, soit une augmentation de 7 700 560,12 euros des crédits ouverts lors du budget primitif 2021 (9 360 000,00 euros).

### **AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

S'agissant des autorisations de programme, il est proposé d'inscrire 1 500 000 euros pour permettre l'acquisition de véhicules nouveaux, ainsi que 20 000 euros pour l'achat de mobiliers et d'équipements informatiques.

### **CREDITS DE PAIEMENT**

#### **1) RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les inscriptions suivantes sont proposées, pour un montant de 7 700 560,12 euros.

Concernant les recettes réelles, les inscriptions proposées, qui s'élèvent à 7 700 560,12 euros, sont les suivantes :

- L'inscription de l'excédent cumulé d'investissement de 7 449 560,12 euros constaté lors du compte administratif 2020 (ligne budgétaire R 001) ;
- Le FCTVA, chapitre 10, nature 10222, est augmenté de 50 000 € ;
- S'agissant des subventions d'investissement (chapitre 13), les prévisions de versement de la part de l'État conduisent à augmenter de 201 000 euros l'inscription sur la nature 1311 ;

Concernant les recettes d'ordre, le montant de 7 800 000 euros reste inchangé. Les inscriptions proposées, correspondent à un simple ajustement entre les amortissements corporels et incorporels.

#### **2) DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Concernant les dépenses réelles d'investissement, les inscriptions proposées, qui s'élèvent à 7 629 560,12 euros, sont les suivantes :

- l'augmentation de 7 179 560,12 euros sur les natures 2182 et 2318 (dont 1 871 515,90 euros sur la nature 2182 et 1 797 807,45 euros sur la nature 2318 au titre des RAR 2020), pour le paiement des véhicules commandés en 2020 et livrés cette année ;
- l'augmentation de 200 000 euros sur le chapitre 20 (dont 23 880,01 euros au titre des RAR 2020), pour les études et le développement du logiciel de gestion du parc automobile ;
- l'augmentation de 150 000 euros sur la nature 2135 (dont 145 942,46 euros au titre des RAR 2020) pour les travaux dans les garages avec notamment la mise en place du GNV ;
- L'augmentation de 60 000 euros sur les natures 2184 et 2188 (dont 0 euros au titre des RAR 2020) pour le mobilier et les autres ;
- l'augmentation de 40 000 euros sur la nature 2183 (dont 10 284,22 euros au titre des RAR 2020) pour le matériel de bureau et le matériel informatique.

Concernant les dépenses d'ordre, les inscriptions proposées s'élèvent à + 71 000,00 euros au chapitre 040 pour le passage des écritures liées à l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Cette dépense est équilibrée avec les recettes de fonctionnement correspondantes.

## **II SECTION D'EXPLOITATION**

La section d'exploitation est proposée en équilibre en recettes et en dépenses à 33 892 146,81 euros, soit une augmentation de 1 646,71 euros par rapport au vote du budget primitif 2021.

### **I) RECETTES D'EXPLOITATION**

Les inscriptions suivantes sont proposées, pour un montant de 1 646,71 euros.

Concernant les recettes réelles d'exploitation, les inscriptions proposées, qui s'élèvent à -69 353,29 euros, sont les suivantes :

- l'augmentation de 100 000 euros des prestations réalisées pour le CASVP (chapitre 70, nature 7066) ;
- l'augmentation de 58 000,00 euros des prestations réalisées pour les activités annexes (chapitre 70, nature 708) ;
- l'augmentation de 35 000 euros des prestations réalisées pour l'AP-HP (chapitre 70, nature 7063) ;
- l'inscription de 32 039,71 euros correspondant à la reprise des stocks de l'exercice antérieur (chapitre 013, nature 6032) ;
- la diminution de 294 393 euros des prestations réalisées pour le compte de la Ville de Paris (chapitre 70, nature 70600).

Concernant les recettes d'ordre, l'inscription proposée, qui s'élève à + 71 000,00 euros, est la suivante :

- l'inscription de + 71 000,00 euros, équilibrée en dépenses d'investissement, afin de pouvoir comptabiliser les amortissements des subventions d'investissement reçues.

## **2) DEPENSES D'EXPLOITATION**

La reprise des restes à réaliser (RAR) s'élève à 358 918,43 euros. Outre les RAR, 357 271,72 euros sont proposés en diminution. Au total, les inscriptions supplémentaires s'élèvent donc à 1 646,71 euros.

Concernant les dépenses réelles d'exploitation, les inscriptions proposées, qui s'élèvent à 1 646,71 euros, concernent :

- l'inscription du résultat d'exploitation reporté restant après affectation de 547 489,85 euros, constaté lors du compte administratif 2020 (D002) ;
- l'augmentation de 190 000,00 euros (chapitre 67, nature 673), dont 6 100 euros au titre des RAR 2020, correspondant à des titres annulés sur exercices antérieurs.
- l'augmentation de 32 039,71 euros correspondant à la variation des stocks (chapitre 011, nature 6032), contrepartie de la hausse du même montant demandée en recettes ;
- L'augmentation de 19 657 euros (chapitre 011, nature 62), dont 13 898,55 euros au titre des RAR 2020, correspondant notamment aux frais de gardiennage et de nettoyages des locaux ;
- Les dépenses imprévues sont majorées de 1 000 euros ;
- Aucun ajustement n'est à constater sur le chapitre 011, nature 63, correspondant aux autres droits des cartes grises et des vignettes. Il y a 677,88 euros au titre des RAR 2020 ;
- Sur les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12), aucun ajustement n'est à constater ;
- La diminution de 716 300 euros (chapitre 011, nature 61), correspondant notamment aux dépenses de sous-traitance, aux locations immobilière et mobilière ainsi qu'au matériel roulant, aux contrats immobiliers et aux indemnités d'assurance. Il y a 181 690,22 euros au titre des RAR 2020 ;
- la diminution de 51 989,85 euros (chapitre 011, nature 602), correspondant notamment à l'achat de carburant, de produits d'entretien et de véhicules et de pièces détachées. Il y a 134 522,58 euros au titre des RAR 2020 ;
- La diminution de 20 250 euros (chapitre 011, nature 606), correspondant notamment à l'électricité, l'entretien de réparation immobilière et l'habillement. Il y a 22 029,20 euros au titre des RAR 2020.

Concernant les dépenses d'ordre, aucune inscription n'est proposée.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris